



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 22439

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pénurie d'infirmiers libéraux. Une personne tétraplégique est décédée à Bédarieux cette semaine car son infirmier libéral, absent pour raison de santé, n'a pas pu être remplacé. Ce drame témoigne de la surcharge de travail des infirmiers libéraux. Il lui demande s'il envisage de prendre le plus rapidement possible des mesures pour développer la profession d'infirmier libéral, en intervenant notamment au niveau des quotas.

Texte de la réponse

Les quotas d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers, fixés à 18 436 étudiants en 1999, ont été portés à 26 436 en 2000, 2001 et 2002, puis à 30 000 en 2003, ce qui représente une augmentation de près de 60 % en quatre ans. Ces mesures permettront de répondre aux besoins de la population dans l'ensemble des secteurs d'activité employant des infirmiers, et notamment dans le secteur libéral.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22439

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5781

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7891